

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école- 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 004-200071033-20260630-DP26_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26/2026

**OBJET : Recrutements en contrats à durée déterminée
et vacation**

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026, portant modification des délégations au Président,

Considérant que le bon fonctionnement du service nécessite le recrutement de plusieurs agents en contrat à durée déterminée et contrat de vacation,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : De recruter **Madame Laurence CORNOU** en contrat d'accroissement saisonnier d'activité, en qualité d'adjoint d'animation territorial, pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été.

ARTICLE 2 : De recruter **Madame Corinne PELERBE**, en tant que vacataire pour assurer le service de cantine, de ménage et d'entretien de l'accueil de loisirs de Valbelle, sur la période du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 30 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC

